AVERTISSEMENTS AGRICOLES

OLP 14-2-68 748840

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K.

25 Frs

Bulletin n° 89 - FEVRIER 1968.

LUTTE CONTRE LES GRAMINEES ADVENTICES DANS LE BLE D'HIVER

Ces dernières années, les graminées adventices ont pris, dans les cultures de céréales une extension que les plus pessimistes n'avaient pas soupçonnée. Parmi ces plantes indésirables le vulpin des champs occupe sans doute la première place, du moins dans cette région, et les blés d'hiver de la nouvelle campagne sont déjà très envahis.

Mais d'autres espèces ne sont pas négligeables : le ray-grass, les agrostides, les pâturins, etc... Le problème de la folle avoine dans le blé n'est pas encore résolu.

Rappelons que la lutte chimique contre les graminées nuisibles (notamment le vulpin) peut être engagée à deux époques sur blé d'hiver :

- immédiatement après le semis et avant la levée, par pulvérisation sur sol nu (voir bulletin n° 84 de Septembre 1967)
- au cours du tallage de la céréale, dès la fin de l'hiver proprement dit (c'est-à-dire à partir de fin Février, début Mars dans la région).

Cette dernière technique peut-être appliquée à coup sûr puisqu'elle permet au producteur de se rendre compte préalablement du dégré d'infestation de ses cultures par les graminées adventices et d'apprécier ainsi les chances de rentabilité d'un tel traitement.

QUAND DOIT-ON TRAITER ?

Le vulpin est un redoutable concurrent pour le blé et il peut être la cause de chutes de rendements des plus spectaculaires, compromettant même parfois sérieusement la production. En raison de ses possibilités de tallage très supérieures à celle de la céréale, il n'est pas nécessaire d'atteindre un peuplement très élevé pour qu'un traitement se justifie : le nombre de 80 à 100 pieds au mètre carré doit être considéré comme suffisant.

N'oublions pas en outre que la compétition blé-vulpin commence dès le départ de la végétation et que le vulpin a une végétation plus rapide que le blé ; enraciné moins profondément il profitera plus rapidement des éléments fertilisants.

Un desherbage le plus précoce possible est donc recommandé ; les nombreux essais effectués depuis plusieurs années en montrent toute la rentabilité.

Cependant il est prudent d'attendre la fin des périodes de fortes gelées et de traiter des blés sains, denses et vigoureux.

Le début du tallage (une à deux talles : 5-7 feuilles) est la période, semble-t-il, la plus favorable mais il est possible d'intervenir plus tardivement. Un herbicide (la méthotryne) peut même être employé pendant la montaison mais une telle application est moins intéressante.

QUELS PRODUITS PEUT-ON UTILISER ?

Le tableau au verso indique les herbicides actuellement autorisés et les doses de matière active conseillées à l'hectare :

P. 1215

METHOTRYNE.............................	I,500 kg
METHOTRYNE + SIMAZINE..................	0,900 kg + 0,200 kg
DICHLOBENIL + MONOLINURON..............	I,250 kg + 0,450 kg
FLUOMETURON............................	0,750 kg
LENACIL................................	0,800 kg

Rappelons que la SIMAZINE n'est pas autorisée.

Suivant les sols des "ajustements" de doses pourront être nécessaires et il paraît utile de consulter à ce sujet les notices d'emploi des produits. D'une façon générale les doses doivent être augmentées dans les terres fortement argileuses ou humifères et diminuées dans les sols légers.

Le LENACIL a été autorisé récemment mais n'a pas encore été expérimenté par le Service de la Protection des Végétaux.

Quant au FLUOMETURON, il a fait preuve d'une certaine phytotoxicité dans l'un de nos essais I967. Il doit donc être employé avec beaucoup de précision et en se conformant à la lettre aux indications données par le fabricant.

LES CONDITIONS D'UTILISATION :

D'une façon générale les conditions climatiques au moment du traitement n'ont pas une très grande importance. Cependant on ne doit pas traiter sur sol gelé ou couvert de neige. L'emploi du FLUOMETURON est recommandé sur sol humide.

La plupart des fabricants conseillent d'avoir recours à un volume de bouillie/hectare de 5-600 l à I000 l avec une pulvérisation en gouttelettes relativement grosses (donc faible pression). Un agitateur mécanique est également souhaitable.

L'application des herbicides antigraminées exige une grande précision de manière à respecter scrupuleusement les doses indiquées. On devra bien connaître le volume de bouillie épandu à l'hectare et éviter ensuite toutes variations (surveiller de très près la pression, la vitesse d'avancement, etc...) le réglage en hauteur de la rampe, la vérification des buses, etc.... ne devront pas être négligés.

Les mélanges éventuels avec d'autres herbicides ou des engrais liquides ne seront effectués qu'avec prudence : se renseigner préalablement.

L'ACTION SUR LES ADVENTICES DICOTYLEDONES :

Elle est assez variable selon les produits et les espèces présentes, mais bonne dans l'ensemble. On ne peut cependant affirmer que le traitement à l'égard des graminées adventices supprimera toute intervention relative aux dicotylédones.

LA RENTABILITE DES TRAITEMENTS :

Au cours de la dernière campagne, certains producteurs se sont déclarés peu satisfaits des résultats obtenus à la suite de traitements antigraminées en cours de tallage. Indépendamment des échecs toujours possibles par suite d'une erreur de dosage ou d'une application irrégulière, l'appréciation visuelle doit rester réservée : l'efficacité apparente n'est pas toujours évidente et seuls les rendements comparés à ceux de parcelles non traitées (témoins) permettent de se faire une opinion objective sur la rentabilité des traitements. Nos essais sont dans l'ensemble très significatifs quant au gain de récolte obtenu par le traitement.

Par ailleurs une expérimentation importante du S.P.I.E.A. en I967 montre nettement que l'antigraminée valorise sensiblement les apports d'azote, l'action obtenue étant d'autant plus intéressante que la dose d'azote est plus élevée (dans la limite naturellement des doses considérées comme habituellement rentables pour le blé).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté"

H. SOULIE

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

Imprimerie de la Station Bourgogne et Franche-Comté
Le Directeur-Gérant
L. BOUYX